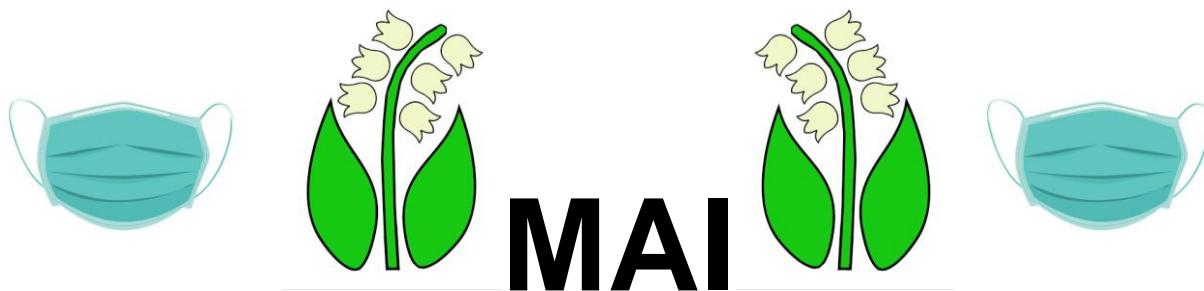


LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or

Numéro 189



En Mai, fait ce qu'il te plaît (mais avec un masque)

Le mot du maire

Vous êtes nombreux à vous (et à nous) poser la question de la distribution de masques en prévision du déconfinement.

Il nous paraissait important de vous informer en toute transparence.

Nous avons depuis le mois de Mars en commande 3600 masques à vous distribuer. Malheureusement à ce jour (le 04 Mai) nous n'en avons reçu aucun.

Dès leur réception nous mettrons en place leur distribution immédiatement en commençant par les plus vulnérables en vous prévenant des modalités de celle-ci.

Si toutes les livraisons encore en attente sont effectuées cela devrait représenter trois masques par habitant :

Un par la Commune, Un par la Métropole et Un par la Région.

Ces masques seront réutilisables entre 20 et 50 fois en fonction du modèle. (une notice à la fois d'utilisation et de lavage vous sera fournie).

Nous tenons à vous préciser que ce seront les seules dotations distribuées par les différentes collectivités et que nous ne sommes donc pas en mesure de vous donner une date précise si ce n'est d'ici la fin du mois de Mai.

Nous ne pouvons que vous inviter à essayer de vous en procurer auprès des Pharmacies, Bureaux de tabac ou encore Grandes surfaces si vous en éprouver un besoin urgent.

Ils ne seront pas achetés en vain puisque tous les masques ont une durée de vie limitée et qu'il en faudra plusieurs à chacun.

Nous faisons le maximum au quotidien afin de nous adapter aux contraintes que nous vivons tous dans cette période et de vous apporter la meilleure réponse possible, mais nous sommes à la merci de nos fournisseurs et nous en sommes désolés.

A très bientôt

P.Gouverneyre

INFORMATIONS MAIRIE

La mairie est fermée au public durant le confinement

Pour les démarches concernant l'état civil prendre rendez-vous.

Pour nous joindre :

L'accueil téléphonique reste ouvert au 04 78 91 24 02

Les Lundis après-midi

Les Mardis, Mercredis et Jeudis matin

Les Vendredis après-midi

EN DEHORS DE CES HORAIRES ET EN **CAS D'URGENCE UNIQUEMENT**

N° élu d'astreinte : 06 37 31 40 90

(Une panne d'électricité ou un chat dans un arbre ne sont pas des urgences...)

Pensez à consulter notre site : WWW.MAIRIE.FR
Des informations sont régulièrement mises à jour.

COVID-19-DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les élus restent disponibles pour les aides ponctuelles notamment pour les aides aux personnes vulnérables.

L'accès au stade, à l'aire de jeux et ses équipements pour enfants est interdit.

Toutes les activités associatives qui ont lieu dans la salle du Vallon sont suspendues et la bibliothèque fermée.

Le cimetière n'est pas accessible sauf pour les inhumations qui doivent se dérouler selon des prescriptions spécifiques..

SOYONS RESPONSABLES- RESPECTONS LES CONSIGNES

TRAVAUX DE VOIRIE

Route des Monts d'Or

L'aménagement des places de stationnement le long de la route des Monts d'Or en direction de Poleymieux va reprendre courant mai. Un alternat par feux tricolores va être mis en place.

Route de Saint Germain

La reprise des enrobés et des travaux de consolidation des soutènements auront également lieu courant mai.

BRÛLAGE DE DECHETS VERTS INTERDIT



De nombreux signalements ont été reçus en mairie concernant des **brûlages intempestifs des végétaux**. Nous rappelons que le brûlage des déchets verts est formellement interdit (Article L541-21-4 Code de l'environnement) et que les contrevenants s'exposent à une **amende de 68 € pouvant aller jusqu'à 450€**.

Si ces pratiques devaient continuer nous demanderons à la **gendarmerie** d'intervenir et de verbaliser.

VIE ASSOCIATIVE

Nous invitons toutes les associations à réfléchir sur la rentrée prochaine et à se rapprocher de la commune dès qu'elles auront des informations sur leurs futurs plannings. Toutefois l'heure n'est pas au redémarrage des activités et la salle du Vallon reste toujours interdite d'accès jusqu'au mois de septembre.

REOUVERTURE DES DECHETERIES

Les déchèteries de la Métropole rouvrent le 11 mai

A partir du lundi 11 mai, les déchèteries de la Métropole de Lyon rouvriront au public avec des horaires étendus : de 8h30 à 18h du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 le samedi et de 9h à 12h le dimanche. Afin de limiter l'engorgement des déchèteries et de leurs voies d'accès, un accès alterné est instauré : les véhicules immatriculés avec des numéros pairs y auront accès les jours pairs, les véhicules aux numéros impairs pourront y accéder les jours impairs.

Pour limiter les risques de contamination entre usagers et avec les agents présents sur place, le nombre de véhicules autorisés à vider leurs déchets sur les plateformes sera limité. Conformément au plan de déconfinement gouvernemental, le nombre de personnes présentes en même temps sur une plateforme sera au maximum de 10 (usagers et agents). Selon les dimensions des déchèteries, ce nombre maximum pourra être abaissé de même que le nombre maximum de véhicules autorisés. **

Ces mesures sont mises en œuvre pendant toute la durée du mois de mai et pourront être réévaluées au regard de la fréquentation des déchèteries.

Mesures de sécurité et de protection exceptionnelles

- Les usagers devront présenter à l'agent d'accueil une attestation de domicile prouvant leur résidence dans une des 59 communes de la Métropole. Les entreprises extérieures devront présenter un devis ou une attestation de chantier d'un maître d'ouvrage métropolitain.
- Les usagers ne pourront pas descendre de leurs véhicules sauf au moment de décharger leurs déchets dans les bennes.
- L'agent d'accueil ne sera pas habilité à aider les usagers à porter des déchets lourds ou encombrants.

Ces derniers peuvent venir accompagnés d'une 2^e personne pour les aider à vider le contenu de leur véhicule et/ou de leur remorque.

- Le port des gants pour manipuler les déchets est obligatoire.
- Le port de masques sur le nez et la bouche est obligatoire dès la sortie du véhicule et pour toutes les phases de vidage des déchets.
- Les dons seront acceptés dans les déchèteries-donneries à compter du 18 mai.

•

• * À l'exception de celle de Villeurbanne-Brinon

• **Nombre maximum de véhicules autorisés sur les plateformes :

• **8 véhicules** : Caluire-et-Cuire, Lyon-Vaise, Mions-Corbas, Feyzin, Champagne-au-Mont d'Or, Genas

• **7 véhicules** : Décines-Charpieu, Villeurbanne-Kruger, Lyon-Artillerie, Grigny-Chantelot, Pierre-Bénite

• **6 véhicules** : Rillieux-la-Pape, Francheville-Sainte Foy-les-Lyon

• **5 véhicules** : Vaulx-en-Velin, Villeurbanne-Brinon, Saint Priest, Saint-Genis-les-Ollières

• **4 véhicules** : Neuville-Genay

VIE ECONOMIQUE

Les entrepreneurs indépendants, les producteurs locaux, les commerçants, les professionnels exerçant une activité dans la commune peuvent nous transmettre leurs messages commerciaux à destination de la population que nous nous ferons un devoir de communiquer dans les pages du prochain Têtu.

Nous vous invitons à favoriser les commerces locaux qui proposent notamment des services de repas à emporter comme l'auberge ou l'épicerie l'Epimont à Poleymieux, Rachid Sofi à Curis, la table d'Albigny et sa boulangerie (cette liste n'étant pas exhaustive bien entendu).



Le GAEC LE BOULE D'OR ouvre désormais ses portes :

Les mercredis 18H - 20H

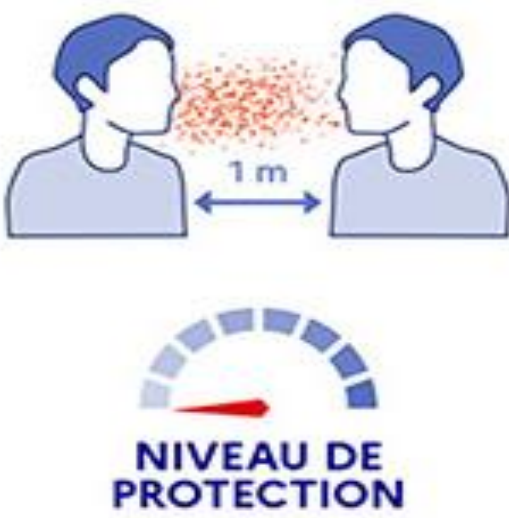
Les samedis 8H – 13H

Venez avec vos masques, vos gants pour que tout se passe bien et pour respecter les gestes barrières qui nous protègent.

TOUT SAVOIR SUR LE MASQUE GRAND PUBLIC

MALADE COVID-19
sans masque

VOUS
sans masque

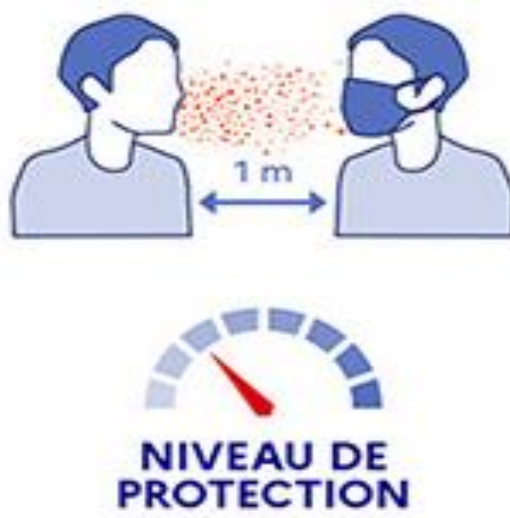


1 m

NIVEAU DE PROTECTION

MALADE COVID-19
sans masque

VOUS
avec masque



1 m

NIVEAU DE PROTECTION

MALADE COVID-19
avec masque

VOUS
sans masque



1 m

NIVEAU DE PROTECTION

MALADE COVID-19
avec masque

VOUS
avec masque



1 m

NIVEAU DE PROTECTION

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

LA PLAINE DU CHATEAU DE CURIS

Des travaux de plantation ont été effectués lors de la première semaine de ce mois de mai pour compléter la végétalisation des berges. Les végétaux déjà en place ont un peu souffert de l'épisode de sécheresse mais se sont revigorés grâce aux pluies tombées il y a quinze jours.

Nous espérons que le détournement des eaux du Thou aura lieu fin mai. Cet évènement modestement historique et que nous attendons depuis si longtemps s'opérera par une modification d'un ouvrage enterré pour détourner le ruisseau vers son nouveau lit en empruntant une canalisation neuve qui débouche dans le haut de la plaine. L'ancienne canalisation qui restera en service permettra grâce à un dispositif de surverse d'écouler une partie du débit en cas de fortes pluies.

Actuellement nous observons que des eaux de ruissèlement et de quelques sources alimentent la partie amont du « nouveau Thou » et se perdent à la mi-temps du bassin. Nous espérons que l'apport du débit principal du ruisseau ne suivra pas le même chemin...

Les aménagements de la nouvelle entrée pour l'accès au chemin de randonnée a pris quelque retard du aux évènements que vous savez.



INFORMATION LOCALE INSTANTANEE



TELECHARGER



www.panneaupocket.com

La commune se rapproche de ses habitants grâce à l'application gratuite PanneauPocket. Ce système simple et efficace prévient instantanément les citoyens par notification sur les Smartphones et tablette des alertes et des informations de notre commune. Déjà plus de 500 visites, avez-vous déjà visité l'application ? : L'essayer c'est l'adopter !

TRAVAUX TROLANDERIE

Après 3 ans de fermeture, la rue de la Trolanderie va prochainement retrouver son usage normal. La levée de l'arrêté de péril interviendra courant mai après que l'expert chargé des vérifications aura remis son rapport. Le sens de circulation se fera dans le sens Mairie de Curis vers l'entrée du château de Curis. Cette portion de voirie est en « ZONE 20 » zone de rencontre. Une réflexion est d'ores et déjà engagée afin de sécuriser encore plus cette zone.



Rappel : Article R110-2 Modifié par Décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019 - art. 2

Zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/ h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.



ÉCOLE

Lundi 11 et mardi 12 : pré-rentree des enseignants

Jeudi 14 mai : CP

Vendredi 15 mai GS et CM2

Lundi 25 mai : CM1

Mardi 2 juin : CE1 et CE2

Les conditions d'accueil fortement contraintes seront précisées dans la communication transmise directement aux parents par les enseignantes et la commune. Un cheminement spécifique à chaque groupe d'élèves sera mis en place afin de limiter la promiscuité entre les parents qui accompagnent leurs enfants.

Deux entrées différentes, un fléchage, des barrières, des panneaux seront là pour assurer une sécurité maximum et que chacun devra scrupuleusement respecter. Des parents volontaires, du personnel communal et des élus seront aussi là pour vous guider et pour veiller au bon déroulement de cette rentrée « hors norme ».

Ils nous ont quittés...

Jacques MALAVAL

Ce dimanche 3 mai, en début de matinée, Jacques Malaval nous a quittés après avoir lutté très courageusement pendant dix mois contre la maladie.

Jacques Malaval, élu de 1983 à 2014, a été notre Maire pendant vingt ans de 1985 à 2005 et Vice-président du Grand Lyon pendant treize ans.

Nous sommes très attristés par sa disparition et nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse Georgette et à ses deux fils, Didier et Christophe ainsi qu'à leurs familles.

En ces temps de confinement, seule sa famille pourra assister à ses funérailles.

Nous reviendrons très prochainement vers vous, afin qu'un hommage soit rendu à ce très grand et infatigable serviteur de notre commune.

Toute l'équipe municipale

Yvette Maillet-Meyer

Notre chère Amie Yvette nous a quittés le 7 avril dernier. Elle nous laisse dans la peine et la douleur.

Yvette Maillet-Meyer, Présidente de Sports et Loisirs de Curis, était dévouée, courageuse, tellement impliquée au sein de l'association depuis de nombreuses années

Elle était toujours présente pour les activités des petits et des grands, toujours à l'écoute des autres, avec rigueur et responsabilité.

Elle restera, dans le cœur de tous ceux qui l'ont côtoyée, le « leader » joyeux et efficace de cette association à qui elle a tant donné.

Elle laisse un grand vide au sein de notre Association et à Curis où elle est née... et adorait vivre. Sa gentillesse et son dynamisme vont nous manquer.

Nous pensons à son mari, Gérard, à ses filles et ses petits-enfants, à qui nous adressons tout notre soutien et notre amitié.

INFORMATION SPORTS ET LOISIRS

Chers Adhérents

Nous vous informons que les activités de l'association ne reprendront pas d'ici la fin du mois de juin.

En effet la salle des fêtes ne rouvrira pas ses portes, nous sommes en contact avec la Mairie et nous vous informerons dès que nous aurons de nouvelles informations.

Prenez soin de vous et à très vite.

LE Bureau SLC

Journée du souvenir des victimes de la Déportation

Malgré des conditions particulières cette année un dépôt de gerbe a eu lieu le 26 avril au monument érigé en mémoire de René Tachon, victime de la déportation, en présence d'un membre de sa famille du maire de la commune.

Nous retranscrivons ci-dessous le message des associations de mémoire

Il y a soixante quinze ans, au printemps 1945, plus de 700 000 hommes, femmes et enfants étaient regroupés dans ce qui restait de l'univers concentrationnaire et génocidaire nazi à l'agonie.

La moitié d'entre eux devait encore périr, notamment dans les marches de la mort, avant que les armées alliées, dans leur progression, n'ouvrent enfin les portes des camps sur une insoutenable vision d'horreur.

Les survivants de ce drame du genre humain, par leur esprit de résistance, leur volonté et leur profond attachement à préserver leur dignité, ont surmonté des conditions inhumaines malgré la présence et la menace permanentes de la mort.

Le 1er octobre 1946 s'achevait le procès de Nuremberg qui fondait la notion de « crime contre l'humanité » et posait les bases du droit pénal international.

De tout cela, rien ne doit être oublié...

Et pourtant, si les déportés ont su montrer dans les pires circonstances que la résistance face au crime demeurait toujours possible, leur persévérance à témoigner partout et auprès de tous ne suffit pas à faire disparaître la haine, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et le rejet des différences.

Combattre sans relâche les idéologies qui affaiblissent notre modèle républicain et prônent le retour à l'obscurantisme et au fanatisme, promouvoir la tolérance, investir dans l'éducation morale et civique des jeunes générations. C'est le message des déportés, qui veulent faire de la journée nationale du Souvenir des victimes et des héros de la Déportation, une journée d'hommage, de recueillement, et plus encore, d'engagement personnel.

La période dramatique de la déportation rappelle en effet cruellement que les êtres humains sont responsables de l'avenir qu'ils préparent à leurs enfants, et qu'ils partagent une même communauté de destin.

Ce message a été rédigé conjointement par : La Fédération Nationale des Déportés, internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP) ; La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et les Associations de mémoire des camps nazis ; L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés, de la Résistance et Familles (UNADIF-FNDIR).